

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 25 octobre 2019**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq octobre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY, Crystelle CHANAUD, Valérie BABAD, Cédric REY, Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Guy LONGEPIERRE (Pouvoir à Roger THEVENOT), Jean-Claude ARNAUD, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER (Pouvoir à Michel SUCHET), Jacques DESHOTEL (Pouvoir à Rémi BESSON), Robert GUILLARD (Pouvoir à Michel BERTHET).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
 - Validation du dépannage du SYDESL,
 - Validation du renouvellement de l'éclairage public vétuste par le SYDESL,
 - Demande de subvention,
 - Décisions modificatives,
 - Rapport SEMCODA,
 - Intégration du budget de la base de loisirs dans le budget de la commune,
 - Dérogations dominicales,
 - Divers.
-

Un procès-verbal de la réunion du 30 août 2019 est lu et adopté, avec 2 ABSTENTIONS (Simone DUVERNAY et Rémi BESSON).

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Valérie BOUILLOUX.

Délibérations :

SYDESL - Dépannage suite à sinistre

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

SYDESL - Projet éclairage public

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

Demande de subvention

Le conseil municipal, avec 3 voix CONTRE (Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY et Rémi BESSON) alloue une subvention exceptionnelle.

Commune - Décision modificative n°3

Le conseil municipal avec 1 ABSTENTION (Cyrille BOUCHY) approuve la décision modificative.

Assainissement - Décision modificative n°2

Le conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité.

Rapport de gestion SEMCODA

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport et donne quitus au mandataire pour la période expirée.

Dissolution du budget annexe « Base de Loisirs » et intégration dans le budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Supprime le budget annexe Base de Loisirs et l'intègre dans le budget principal au 1^{er} janvier 2020,
- Accepte que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal au terme des opérations de liquidation,
- Accepte le transfert des contrats et baux pour assurer la continuité de l'activité Base de Loisirs,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis sur les dérogations au repos dominical

Le conseil municipal, avec 4 voix CONTRE (Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY, Crystelle CHANAUD et Simone DUVERNAY) et 2 ABSTENTIONS (Valérie BOUILLOUX et Claire DE CROMBRUGGHE) donne tous pouvoirs au Maire :

- pour communiquer cet avis à la MBA qui a deux mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.
- Pour signer les arrêtés de dérogations dominicales.

La séance est levée à 21h15.

***Le Maire,
Michel ROSI***